

Date de la dernière mise à jour : 05/12/25

# AGRIP – Programmes SIMPLES

## Actions d'information et de promotion des produits agricoles

La Commission européenne a confié à l'Agence exécutive européenne pour la recherche (REA) la gestion de la politique de promotion. La REA publie annuellement l'Appel à propositions AGRIP, sur la base notamment des priorités stratégiques de l'Union Européenne (UE), elle évalue les propositions et organise des évènements et des campagnes de communication dans, et en dehors de l'UE. **Les programmes SIMPLE sont gérés par les administrations nationales** de chaque État membre de l'UE, sous la supervision de la Commission européenne.

Ces AAP ont pour but de renforcer la compétitivité du secteur agricole de l'Union et d'entraîner ainsi une concurrence plus équitable, tant sur le marché intérieur que dans les pays tiers.

AGRIP Simple apporte une contribution financière pour la réalisation d'actions d'information et de promotion sur le marché intérieur et dans les pays tiers pour les produits agricoles et leur mode de production, ainsi que pour certains produits alimentaires à base de produits agricoles. Ces actions doivent viser à :

- Améliorer la connaissance et la reconnaissance des systèmes de qualité de l'Union, mais également la prise de conscience par les consommateurs des mérites des produits agricoles et des modes de production de l'Union ;
- Accroître la compétitivité et la consommation des produits agricoles de l'Union, renforcer leur notoriété et augmenter la part de marché de ces produits.

<b>Budget du programme</b>	<p>Le budget est défini dans le <b>Programme de travail annuel</b> adopté par la Commission européenne (décision d'exécution annuelle). La répartition de l'enveloppe dédiée est indiquée par <b>thématiques et marchés cibles</b> (UE / pays tiers). Les enveloppes et priorités varient <b>chaque année</b> selon le Programme de travail.</p> <p><b>Pour info - AGRIP SIMPLE 2025 : 87 millions d'euros (M€)</b></p>
<b>Objectifs du programme</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>– L'<b>objectif général</b> du programme AGRIP est de renforcer la compétitivité du secteur agricole de l'UE.</li><li>– Les <b>objectifs particuliers</b> de ce programme sont de :<ol style="list-style-type: none"><li>a) Accroître la prise de conscience des mérites des produits agricoles de l'UE et des normes élevées qui s'appliquent aux modes de production dans l'UE ;</li><li>b) Accroître la compétitivité et la consommation des produits agricoles et de certains produits alimentaires de l'UE et renforcer leur notoriété tant dans l'UE qu'à l'extérieur ;</li><li>c) Augmenter la connaissance et la reconnaissance des systèmes de qualité de l'UE (AOP*/AOC*/IGP*/STG*, agriculture biologique, symbole graphique des produits agricoles de qualité spécifiques des régions ultrapériphériques (RUP), etc.) ;</li></ol></li></ul>

	<p>d) Augmenter la part de marché des produits agricoles et de certains produits alimentaires de l'UE, en accordant une attention particulière aux marchés de pays tiers qui présentent le potentiel de croissance le plus élevé ;</p> <p>e) Rétablir des conditions normales de marché en cas de grave perturbation du marché, de perte de confiance des consommateurs ou d'autres problèmes spécifiques.</p> <p>* AOP : <i>appellation d'origine protégée</i>  * AOC : <i>appellation d'origine contrôlée</i>  * IGP : <i>indication géographique protégée</i>  * STG : <i>spécialité traditionnelle garantie</i></p>																										
	<p>Le programme de travail annuel fixe les priorités stratégiques annuelles du système de promotion et est adopté par la Commission européenne conformément à l'article 8 du règlement (UE) n° 1144/2014 du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 (acte de base).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Les programmes AGRIP SIMPLE peuvent être soumis par <b>une ou plusieurs entités proposantes établies dans un même État membre de l'UE</b>.</li> <li>– Les propositions doivent porter sur des activités ciblant l'intérieur de l'Union « <b>marché intérieur</b> » et à l'extérieur « <b>pays tiers</b> ».</li> <li>– Chaque demande de projet soumise au titre de l'appel ne doit porter que sur un seul de ces thèmes :</li> </ul> <p><b>Pour info - AGRIP SIMPLE 2025 - Marché intérieur</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Thème</th> <th>Budget</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Connaissance et reconnaissance des systèmes de qualité de l'UE (AOP, IGP, logos RUP, ...)</td> <td>9 M€</td> </tr> <tr> <td>Production biologique</td> <td>10 M€</td> </tr> <tr> <td>Agriculture durable et bien-être des animaux</td> <td>6 M€</td> </tr> <tr> <td>Consommation de fruits et légumes frais, et caractéristiques (spécificités des méthodes de production agricole dans l'UE)</td> <td>9,1 M€</td> </tr> <tr> <td>Caractéristiques des produits agricoles et alimentaires, systèmes de qualité</td> <td>5 M€</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>39,1 M€</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Pour info - AGRIP SIMPLE 2025 - Pays tiers</b></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Thème</th> <th>Budget</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Asie : Information et promotion ciblant un ou plusieurs des pays suivants: Chine (y compris Hong Kong et Macao), Japon, Corée du Sud, Taïwan, Asie du Sud-Est ou Asie du Sud</td> <td>16,3 M€</td> </tr> <tr> <td>Amériques : Information et promotion ciblant un ou plusieurs des pays suivants: Canada, États-Unis ou Mexique</td> <td>9,3 M€</td> </tr> <tr> <td>Autres : Information et promotion ciblant d'autres régions géographiques</td> <td>17,3 M€</td> </tr> <tr> <td>Biologique ou durable : Information et promotion concernant les produits biologiques ou visant à accroître la connaissance de l'agriculture durable et du bien-être des animaux dans l'Union, dans un ou plusieurs pays tiers</td> <td>5 M€</td> </tr> <tr> <td><b>TOTAL</b></td> <td><b>47,9 M€</b></td> </tr> </tbody> </table> <p><b>Les campagnes d'information et de promotion peuvent couvrir les activités suivantes :</b> Gestion du projet ; Relations publiques ; Site web, médias sociaux ; Publicité ; Outils de communication ; Événements ; Promotion sur le point de vente ...</p> <p><b>Durée des projets : 12 à 36 mois</b></p>	Thème	Budget	Connaissance et reconnaissance des systèmes de qualité de l'UE (AOP, IGP, logos RUP, ...)	9 M€	Production biologique	10 M€	Agriculture durable et bien-être des animaux	6 M€	Consommation de fruits et légumes frais, et caractéristiques (spécificités des méthodes de production agricole dans l'UE)	9,1 M€	Caractéristiques des produits agricoles et alimentaires, systèmes de qualité	5 M€	<b>TOTAL</b>	<b>39,1 M€</b>	Thème	Budget	Asie : Information et promotion ciblant un ou plusieurs des pays suivants: Chine (y compris Hong Kong et Macao), Japon, Corée du Sud, Taïwan, Asie du Sud-Est ou Asie du Sud	16,3 M€	Amériques : Information et promotion ciblant un ou plusieurs des pays suivants: Canada, États-Unis ou Mexique	9,3 M€	Autres : Information et promotion ciblant d'autres régions géographiques	17,3 M€	Biologique ou durable : Information et promotion concernant les produits biologiques ou visant à accroître la connaissance de l'agriculture durable et du bien-être des animaux dans l'Union, dans un ou plusieurs pays tiers	5 M€	<b>TOTAL</b>	<b>47,9 M€</b>
Thème	Budget																										
Connaissance et reconnaissance des systèmes de qualité de l'UE (AOP, IGP, logos RUP, ...)	9 M€																										
Production biologique	10 M€																										
Agriculture durable et bien-être des animaux	6 M€																										
Consommation de fruits et légumes frais, et caractéristiques (spécificités des méthodes de production agricole dans l'UE)	9,1 M€																										
Caractéristiques des produits agricoles et alimentaires, systèmes de qualité	5 M€																										
<b>TOTAL</b>	<b>39,1 M€</b>																										
Thème	Budget																										
Asie : Information et promotion ciblant un ou plusieurs des pays suivants: Chine (y compris Hong Kong et Macao), Japon, Corée du Sud, Taïwan, Asie du Sud-Est ou Asie du Sud	16,3 M€																										
Amériques : Information et promotion ciblant un ou plusieurs des pays suivants: Canada, États-Unis ou Mexique	9,3 M€																										
Autres : Information et promotion ciblant d'autres régions géographiques	17,3 M€																										
Biologique ou durable : Information et promotion concernant les produits biologiques ou visant à accroître la connaissance de l'agriculture durable et du bien-être des animaux dans l'Union, dans un ou plusieurs pays tiers	5 M€																										
<b>TOTAL</b>	<b>47,9 M€</b>																										
<b>Qui peut candidater ?</b>	<p>Le programme peut être proposé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Des organisations professionnelles ou interprofessionnelles établies dans un État membre et représentatives</b> du secteur ou des secteurs concernés dans cet État membre ;</li> </ul>																										

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des organisations professionnelles ou interprofessionnelles de l'Union représentatives du secteur ou des secteurs concernés à l'échelle de l'Union ;</li> <li>- Des organisations de producteurs ou des associations d'organisations de producteurs visées aux articles 152 et 156 du règlement (UE) n° 1308/2013 qui ont été reconnues par un État membre ;</li> <li>- Des organismes du secteur agroalimentaire : <ul style="list-style-type: none"> <li>i. Dont l'objet et l'activité consistent à donner des informations sur les produits agricoles ou à faire leur promotion et</li> <li>ii. Auxquels l'État membre concerné a confié en ce domaine une mission de service public clairement définie ;</li> <li>iii. Ces organismes doivent avoir été établis légalement dans l'État membre concerné deux ans au moins avant la date de l'appel de propositions visé à l'article 8, paragraphe 2.</li> </ul> </li> </ul>																																		
<b>Consortium</b>	Des entités multiples peuvent être associées à la mise en œuvre d'une action, dans le cadre d'un <b>consortium</b> (notamment en tant que bénéficiaires, partenaires associés, sous-traitants, tiers apportant des contributions en nature, ...). Les rôles des organisations composant le consortium devraient être attribués en fonction du niveau de participation au projet.																																		
<b>Aménagements pour les RUP</b>	Les actions d'information et de promotion peuvent couvrir les systèmes suivants : (...) le symbole graphique des produits agricoles de qualité spécifiques des régions ultrapériphériques tel qu'il est visé à l'article 21 du règlement (UE) n° 228/2013 du Parlement européen et du Conseil.																																		
<b>Coûts éligibles</b>	<p><i>Les coûts éligibles sont amenés à changer d'une année à l'autre et nécessitent d'être vérifiés dans le programme de travail annuel du programme. Les éléments ci-dessous sont mentionnés à titre indicatifs.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Coûts directs</b> : Coûts de personnel ; Frais de sous-traitance* ; Coûts d'achat Autres catégories de coûts</li> <li>- <b>Coûts indirects</b> : taux forfaitaire selon les règles financières applicables.</li> </ul> <p>*<i>Sous-traitance</i> : respect des principes de bonne gestion financière, transparence et mise en concurrence.</p> <p><b>Dépenses</b></p> <table border="1"> <tbody> <tr> <td><b>Coordination du projet</b></td><td>Coût de personnel organisation(s) proposante(s)</td></tr> <tr> <td></td><td>Autres coûts de coordination du projet</td></tr> <tr> <td><b>Relations Publiques</b></td><td>Activités de relations publiques en continu (agence RP)</td></tr> <tr> <td></td><td>Points de presse</td></tr> <tr> <td><b>Site web, médias sociaux</b></td><td>Site web : configuration, mise à jour, maintenance</td></tr> <tr> <td></td><td>Médias sociaux (configuration des comptes, publications régulières)</td></tr> <tr> <td></td><td>Autres (applications mobiles, plateformes d'apprentissage et séminaires en ligne, ...)</td></tr> <tr> <td><b>Publicité</b></td><td>Presse écrite</td></tr> <tr> <td></td><td>TV</td></tr> <tr> <td></td><td>Radio</td></tr> <tr> <td></td><td>Internet</td></tr> <tr> <td></td><td>Plein air, cinéma</td></tr> <tr> <td><b>Outils de communication</b></td><td>Publications, kits média, matériel promotionnel</td></tr> <tr> <td></td><td>Vidéos promotionnelles</td></tr> <tr> <td><b>Événements</b></td><td>Stands lors de foires</td></tr> <tr> <td></td><td>Séminaires, ateliers, rencontres entre entreprises, formations pour le commerce/les cuisiniers, activités dans les écoles</td></tr> <tr> <td></td><td>Semaines du restaurant</td></tr> </tbody> </table>	<b>Coordination du projet</b>	Coût de personnel organisation(s) proposante(s)		Autres coûts de coordination du projet	<b>Relations Publiques</b>	Activités de relations publiques en continu (agence RP)		Points de presse	<b>Site web, médias sociaux</b>	Site web : configuration, mise à jour, maintenance		Médias sociaux (configuration des comptes, publications régulières)		Autres (applications mobiles, plateformes d'apprentissage et séminaires en ligne, ...)	<b>Publicité</b>	Presse écrite		TV		Radio		Internet		Plein air, cinéma	<b>Outils de communication</b>	Publications, kits média, matériel promotionnel		Vidéos promotionnelles	<b>Événements</b>	Stands lors de foires		Séminaires, ateliers, rencontres entre entreprises, formations pour le commerce/les cuisiniers, activités dans les écoles		Semaines du restaurant
<b>Coordination du projet</b>	Coût de personnel organisation(s) proposante(s)																																		
	Autres coûts de coordination du projet																																		
<b>Relations Publiques</b>	Activités de relations publiques en continu (agence RP)																																		
	Points de presse																																		
<b>Site web, médias sociaux</b>	Site web : configuration, mise à jour, maintenance																																		
	Médias sociaux (configuration des comptes, publications régulières)																																		
	Autres (applications mobiles, plateformes d'apprentissage et séminaires en ligne, ...)																																		
<b>Publicité</b>	Presse écrite																																		
	TV																																		
	Radio																																		
	Internet																																		
	Plein air, cinéma																																		
<b>Outils de communication</b>	Publications, kits média, matériel promotionnel																																		
	Vidéos promotionnelles																																		
<b>Événements</b>	Stands lors de foires																																		
	Séminaires, ateliers, rencontres entre entreprises, formations pour le commerce/les cuisiniers, activités dans les écoles																																		
	Semaines du restaurant																																		

Parrainage de manifestation	
Voyages d'étude en Europe	
Autres événements	
<b>Promotion dans les points de vente (PV)</b>	Jours de dégustation Autres : promotion dans les publications des détaillants, publicité dans les PV, promotions dans les cantines
<b>Autres activités</b>	Autres activités
<b>Evaluation des résultats</b>	Evaluation des résultats
<b>Autres coûts admissibles des PV</b>	Autres coûts admissibles des PV (certificats d'audit, garantie de préfinancement, TVA non récupérable)

**Les demandeurs ne peuvent bénéficier d'un financement AGRIP pour des actions d'information et de promotion portant sur le même produit ou le même système, dans le même marché géographique, que deux fois consécutives.**

<b>Principaux critères d'évaluation</b>	<p>Pour être éligibles à un financement, les propositions doivent obtenir au moins 60 points sur 100.</p> <p>À titre indicatif, les critères utilisés pour évaluer les projets AGRIP 2025 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Pertinence (note min : 15 ; note max : 25)</b> : Contexte et objectifs généraux ; Analyse de marché et objectifs spécifiques du projet ; Complémentarité avec d'autres actions et dimension spécifique à l'UE.</li> <li>– <b>Qualité (note min : 30 ; note max : 50)</b> : Concept et stratégie de l'action ; Organisation du groupement ; Équipes de projet, personnel et sous-traitants ; Mécanismes de gestion et de décision du consortium ; Gestion de projet, contrôle de la qualité et suivi - Stratégie d'évaluation ; Rentabilité et gestion financière ; Gestion des risques.</li> <li>– <b>Impact (note min : 15 ; note max : 25)</b> : Impact et rendement prévisionnel ; Communication, diffusion et visibilité ; Durabilité et poursuite.</li> </ul>
<b>Co-financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>– La contribution financière de l'Union aux programmes simples <b>sur le marché intérieur couvre 70 % de la dépense admissible</b>.</li> <li>– La contribution financière de l'Union aux programmes simples <b>dans les pays tiers couvre 80 % de la dépense admissible</b>.</li> <li>– La contribution financière de l'Union aux programmes simples est portée à <b>85 % en cas de grave perturbation du marché, de perte de confiance des consommateurs ou d'autres problèmes spécifiques</b>.</li> <li>– <b>Le reste de la dépense est à la charge exclusive des entités proposantes.</b></li> </ul> <p>Les États membres concernés seront responsables des paiements conformément à la convention de subvention.</p>
<b>Préfinancement</b>	<b>AGRIP SIMPLE =&gt; 20 % de la contribution financière maximale de l'Union visée à l'article 15 du règlement (UE) n°1144/2014</b>
<b>Aspects pratiques et calendrier</b>	<p><b>Où déposer son projet ?</b></p> <p>Toutes les candidatures, doivent être soumises par voie électronique au moyen des formulaires de candidature par l'intermédiaire du portail des appels à projets et financements de l'UE pour l'appel à propositions correspondant</p>

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/agrip>

#### Quand ? Calendrier des appels à projet

Programme de travail annuel adopté par décision d'exécution de la Commission

#### **AGRIP SIMPLE 2026 :**

- **Lancement AAP :** 22 janvier 2026
- **Date limite de dépôt des propositions :** 23 avril 2026
- **Commission européenne :** journées d'information dédiées, organisées en ligne et sur place : Bruxelles les 27 et 28 janvier 2026. Inscription :  
[https://rea.ec.europa.eu/events/promotion-agricultural-products-info-days-2026-2026-01-27\\_en?prefLang=fr](https://rea.ec.europa.eu/events/promotion-agricultural-products-info-days-2026-2026-01-27_en?prefLang=fr)
- **MAASA (Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire) :** réunion d'information nationale (en français) à Paris, en présence de la Commission européenne et de FranceAgriMer, jeudi 5 février après-midi. Inscriptions à l'adresse mail suivante : [bepi.dgpe@agriculture.gouv.fr](mailto:bepi.dgpe@agriculture.gouv.fr) avant le 22 janvier 2026

### Mise en œuvre, suivi et pilotage du programme aux niveaux européen et national

#### Au niveau européen :

- **L'Agence exécutive européenne pour la recherche (REA)** est une agence exécutive de la Commission européenne qui gère la mise en œuvre technique et financière de la promotion des produits agricoles.

#### Au niveau national :

- **MAASA :** Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire
- **FranceAgriMer** – Point de contact national (appui aux porteurs, information, relais des priorités et actualités) :  
<https://www.franceagrimer.fr/aides/aide-la-promotion-des-produits-agricoles-sur-le-marche-interieur-et-dans-les-pays-tiers>

### Synergies possibles avec d'autres fonds

- Cf réunions annuelles d'information

## POUR ALLER PLUS LOIN

### S'INFORMER

- RÈGLEMENT (UE) N° 1144/2014 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 22 octobre 2014 relatif à des actions d'information et de promotion concernant les produits agricoles réalisées sur le marché intérieur et dans les pays tiers et abrogeant le règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil
- Promotion des produits agricoles (AGRIP SIMPLE) - Appel à propositions AGRIP-SIMPLE-2025
- Commission européenne : [https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/market-measures/promotion-eu-farm-products\\_fr?prefLang=fr#introduction](https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/market-measures/promotion-eu-farm-products_fr?prefLang=fr#introduction)
- Commission européenne : <https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/programmes/agrip>
- Commission européenne : [https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/market-measures/promotion-eu-farm-products\\_fr?prefLang=fr#introduction](https://agriculture.ec.europa.eu/common-agricultural-policy/market-measures/promotion-eu-farm-products_fr?prefLang=fr#introduction)
- FranceAgriMer : <https://www.franceagrimer.fr/aides/aide-la-promotion-des-produits-agricoles-sur-le-marche-interieur-et-dans-les-pays-tiers>